

Droit d'accrochage pour les adhérents « Arts et Inspirations » : gratuit

Droit d'accrochage pour les non-adhérents à l'association : 25 Euros

Peinture (huile, acrylique, aquarelle, pastel, gouache, dessin, etc...)	Droit d'accrochage pour tous 25€	4 œuvres maximum	Format maximum : 80x80cm
Sculpture		4 œuvres maximum	Socle pour Sculpture indispensable !
Photographie et peinture numérique		4 photos maximum	Format maximum : 80x80cm

Paiement : Règlement par chèque uniquement, à libeller à l'ordre de « Association Arts et Inspirations ».

Droit à l'image : L'acceptation du règlement intérieur implique obligatoirement que l'exposant donne son accord à arts & Inspirations et aux médias qui couvrent le salon d'arts plastiques, d'utiliser son image pour tout cliché ou toute vidéo pris entre le 16 au 26 mai 2023. Ces photos et vidéos pourront servir à la promotion et à la diffusion de l'image du salon, sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, presse, internet, etc...).

Dates importantes du Salon 2023

ACCROCHAGE	17 mai de 14h à 18h et 18 mai de 9h à 12h - de 14h à 18h
VERNISSAGE	20 mai à 18h30
OUVERTURE de l'EXPO au PUBLIC	19 AU 26 mai de 15h à 19h
REPAS	21 mai à 20h
REMISE des PRIX	le soir pendant le repas
CLOTURE et DECROCHAGE	26 mai de 18h et 19h
REMISE des PRIX : les peintres dans la rue pendant le vernissage	

Le fait de participer au Salon implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Saint Jean le Centenier le **26 mars 2023**
Pour l'association
Le Bureau d'arts & inspirations

Pour la 10^{ème} édition le catalogue est gratuit pour tous les artistes participants

Siège social : Arts & Inspirations - 605 route de la gare 07580 St Jean le Centenier

arts.inspirations07@gmail.com

Président : Mr Ghani GHOUAR - 06 32 80 61 13